



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage

32 COM

Distribution Limited

Paris, 30 June / juin 2008
Original: English/French

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-second session / Trente et deuxième session

Quebec City, Canada / Quebec, Canada
2 – 10 July 2008 / 2 – 10 juillet 2008

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

JOINT ICOMOS/UNESCO (WHC) EXPERT MISSION REPORT / RAPPORT
DE MISSION CONJOINTE DES EXPERTS DE L'ICOMOS ET DE
L'UNESCO (CPM)

Tombouctou (Mali) (119rev / Timbuktu(Mali) (119rev)

10 – 17 juin 2008 / 10 – June 2008

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:

WHC-08/32.COM/7B.Add2



International Council on
Monuments and Sites
Conseil International
des Monuments et des Sites

**RAPPORT DE LA MISSION CONJOINTE DE SUIVI REACTIF
ICOMOS-CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL
A TOMBOUCTOU (MALI)
REF. 119REV**



10 – 17 juin 2008

Prof. Modj-ta-ba Sadria & Lazare Eloundou

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
I. INTRODUCTION	4
II. INFORMATIONS SUR LE BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL ET HISTORIQUE DES DISCUSSIONS AU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL	4
III. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN TOMBOUCTOU	5
III.1 Construction du Centre Ahmed Baba face à la mosquée de Sankoré	5
III.2 Construction d'une annexe à la Medersa de la mosquée de Sankoré	9
III.3 Restauration de la mosquée de Djingareyber	9
IV. RECOMMANDATIONS	11
IV.1 Construction du Centre Culturel Ahmed Baba	11
IV.2 Construction de l'annexe à la Medersa	12
IV.3 Restauration de la mosquée de Djingareyber	12
IV.4 Autres importantes mesures correctives	12
V. INSCRIPTION DU BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	13
VI. ANNEXES	14

REMERCIEMENTS

La mission tient à remercier les autorités du Mali, particulièrement :

- Le Gouvernement du Mali,
- La Délégation permanente de la République du Mali auprès de l'UNESCO,
- Le Bureau Multi-pays de l'UNESCO pour le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée, avec résidence à Bamako (Mali),
- Le Ministère de la Culture et sa Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Le Ministère des Enseignements, Secondaires, Supérieurs et de la recherche Scientifique,
- La Mission culturelle de Tombouctou,
- L'Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamique Ahmed Baba
- Les Imams des Mosquées de Sankoré, Djingareyber et Sidi Yahia
- La Municipalité de Tombouctou,
- Les autorités administratives de Tombouctou,
- Les associations et les groupes organisés de Tombouctou.

La mission exprime en outre sa sincère gratitude à l'ICOMOS et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour avoir mis à sa disposition toutes les informations utiles pour une bonne compréhension du bien et pour leur confiance.

Le succès de la mission a pu être obtenu grâce à l'engagement sans faille des personnes suivantes :

- Son Exc. Mohamed Elmoctar, Ministre de la culture, pour sa grande sensibilité à la question de la protection de Tombouctou et pour son efficacité à obtenir les entretiens nécessaires pour la mission,
- Son Exc. Amadou Touré, Ministre des Enseignements, Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique, pour son active écoute lors de l'audience qui a été accordée à la mission,
- M Alhady Koita, Secrétaire Général du Ministère de la Culture, pour sa disponibilité et pour l'organisation de la réunion de débriefing de la mission,
- Mr Barthelemy Togo, Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Secondaires, pour avoir réuni dans ses locaux tous les professionnels de son ministère chargés du suivi du projet Ahmed Baba,
- Mr A. Kléssigué Sanogo, Directeur National du Patrimoine Culturel (DNPC), pour sa grande maîtrise du terrain, ainsi que pour l'entière mobilisation de ses ressources physiques et intellectuelles au service de la mission,
- Mr Ali Ould Sidi, Chef de la mission culturelle de Tombouctou, pour son engagement sans faille à la cause du patrimoine mondial à Tombouctou, et pour sa grande disponibilité et son efficacité ayant permis à la mission de travailler efficacement à Tombouctou,
- Mr Juma Shabani, Directeur du Bureau UNESCO de Bamako, pour son soutien quotidien à la mission et pour la mise à disposition de la logistique de transport ayant permis d'effectuer le voyage à Tombouctou,
- Mme Martine Christin, Administrateur du Bureau UNESCO de Bamako, pour son professionnalisme et son efficacité à résoudre les problèmes de logistique de la mission,
- Mr Vincent Seck, Spécialiste du programme culture du Bureau de Bamako, pour ses conseils très utiles tout au long de la mission.

Enfin, que toutes celles et tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à rendre notre mission agréable, soient ici sincèrement remerciés.

I. INTRODUCTION

Du 10 au 16 juin 2008, sur invitation de l'Etat partie, nous avons entrepris une mission de suivi réactif du bien du patrimoine mondial dénommé « Tombouctou » afin, d'évaluer l'impact du projet de construction du Centre culturel Ahmed Baba sur la Mosquée de Sankoré, d'analyser la nature et l'étendue des menaces, de faire des recommandations aux Comité du patrimoine mondial pour considération lors de sa 32e Session (Québec, Canada).

En termes de méthodologie, la mission a procédé à l'étude préalable de l'ensemble de la documentation existante à l'ICOMOS et au Centre du patrimoine mondial. Elle a ensuite eu de nombreuses séances de travail à Bamako avec toutes les parties engagées d'une manière ou d'une autre, en vue de se faire une idée objective de l'environnement dans lequel les questions liées à Tombouctou sont gérées. La mission a ensuite effectué la visite du bien du patrimoine mondial à Tombouctou et des séances de travail avec les personnes et institutions concernées, notamment les autorités religieuses et administratives, ont été réalisées. Enfin, des séances de travail de débriefing sur les premières conclusions de la mission ont été organisées à Bamako avec les parties les plus concernées.

II. INFORMATIONS SUR LE BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL ET HISTORIQUE DES DISCUSSIONS AU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le bien du patrimoine mondial Tombouctou (Mali) est un bien en série composé de trois grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré, Sidi Yahia) et seize mausolées. Il a été inscrit en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères suivants :

- Critère (ii) :* Les mosquées et les lieux saints de Tombouctou ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'islam en Afrique à une très haute époque.
- Critère (iv) :* les trois grandes mosquées de Tombouctou restaurées par le Cadi Al Aqib au XVIe siècle, témoignent de l'âge d'or de cette capitale intellectuelle et spirituelle à la fin de la dynastie Askia.
- Critère (v) :* Construites en banco (adobe), à l'exception de quelques réfections limitées (le minaret en dur de la mosquée de Sidi yahia en 1939, le revêtement en pierre alhor de la façade est de la mosquée de Sankoré en 1952), les mosquées de Tombouctou témoignent, mieux que les structures d'habitat, sujettes à de plus nombreux aménagements, de techniques de construction traditionnelles, devenues vulnérables sous l'effet de mutations irréversibles.

En 1990 (14e session, Canada), Tombouctou a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril, en raison de l'ensablement qui mettait en danger d'écroulement les trois mosquées. Le programme de travaux de désensablement et de sauvegarde des mosquées et mausolées, mis en place de 1996 à 2004, ainsi que la volonté de l'Etat partie d'étendre l'inscription à l'ensemble de la vieille ville, a permis de sortir le bien de son état de péril.

En 2005 (29e session, Afrique du Sud), constatant les efforts fournis par l'Etat partie en vue de la disparition des dangers, le Comité du patrimoine mondial a décidé de retirer Tombouctou de la Liste du patrimoine mondial en péril (Décision 29 COM 7A. **Error! Reference source not found.**).

En 2006 (30e session, Lituanie), le Comité a reçu des informations sur un futur projet de construction du nouveau Centre Culturel Ahmed Baba, devant être réalisé sur le terrain jouxtant la Mosquée Sankoré. Le Comité avait alors attiré l'attention de l'Etat partie sur

l'impact que pourrait avoir ce projet sur la mosquée, et lui a demandé de réviser le projet architectural de manière à prendre en compte les recommandations de la mission d'évaluation du Centre du patrimoine mondial de mars 2006, concernant ce projet de construction. Il lui a également demandé de lui transmettre l'ensemble des documents techniques montrant la révision architecturale.

En 2007 (31^e session, Nouvelle Zélande), le Comité a regretté que l'État partie ait entrepris les travaux de construction du nouveau Centre culturel Ahmed Baba, sans avoir fourni les nouveaux documents techniques permettant une appréciation objective des modifications envisagées sur le projet du Centre. Il a demandé instamment à l'État partie de transmettre en urgence, avant le 31 août 2007, les documents techniques montrant les corrections apportées au projet architectural du Centre culturel Ahmed Baba, et de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial pour permettre une analyse de l'impact des modifications envisagées sur la Mosquée Sankoré. Il a enfin demandé à l'État partie d'inviter de toute urgence une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS, avant le 31 octobre 2007, pour évaluer l'impact du chantier de construction du Centre culturel Ahmed Baba, et faire des recommandations au Comité sur les menaces pesant sur le bien.

En mars 2008, l'Etat partie a transmis une lettre d'invitation de la mission conjointe ICOMOS – Centre du patrimoine mondial, dont les conclusions sont présentées dans les paragraphes suivant.

III. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN TOMBOUCTOU

III.1 Construction du Centre Ahmed Baba face à la mosquée de Sankoré

Le Centre culturel Ahmed Baba est une heureuse initiative sud-africaine et malienne qui concerne un domaine où les antécédents au niveau de la coopération sud-sud, voire de la coopération entre Etats africains sont peu nombreux. C'est un acte de reconnaissance d'un patrimoine culturel africain et une volonté de sauvegarde affirmée du savoir contenu dans les bibliothèques et riches manuscrits de Tombouctou. Cette initiative a pour but de sauvegarder ce trésor que sont les manuscrits religieux et scientifiques de Tombouctou, uniques au monde et en Afrique, et qui se trouve malheureusement en état de dégradation. Il faut donc saluer la volonté continentale exprimée par les deux Etats, qui ont entrepris des démarches convergentes ayant abouti à un projet de sauvegarde de ces manuscrits, en essayant de mettre à la disposition de la ville de Tombouctou, des lieux rendant possible, la venue, le travail et l'hébergement des chercheurs, une bibliothèque, un auditorium et un amphithéâtre¹. Toute personne réelle ou juridique s'intéressant à ce patrimoine ne peut que se réjouir des perspectives nouvelles d'usage de celui-ci.

Aux fins d'une meilleure compréhension des analyses de la mission, il est important de rappeler l'historique suivant des évènements sur le projet de construction :

Novembre 2005 : La société civile malienne transmet un courrier au ministre de la Culture du Mali afin d'attirer son attention sur les dangers d'une très grande proximité du nouveau projet de construction avec le bien du patrimoine mondial. L'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sont mis en copie de cette correspondance.

Mars 2006 : Le Centre du patrimoine mondial informe le ministre de la Culture du Mali, de l'envoi d'une mission dans le cadre de la préparation du plan de gestion de Tombouctou, et que celle-ci saisisrait l'opportunité pour

¹ Pour les détails techniques en annexe, voir les documents fournis par les autorités sud africaines

analyser l'impact du futur projet de construction du Centre culturel Ahmed Baba sur le terrain jouxtant la mosquée Sankoré (Ref. WHC/74/MLI/06/03/LE/EW).

Une mission du Centre du patrimoine mondial se rend à Tombouctou du 6 au 11 mars 2006, et analyse la proposition architecturale élaborée par le cabinet d'architecture sud-africain DHK.

Le 10 avril 2006, le Centre du patrimoine mondial transmet à l'Etat partie ses recommandations en vue d'une révision du projet architectural (Ref. WHC/74/MLI/06/04 /LE/EW).

Juillet 2006 : Le Comité du patrimoine mondial examine la question de ce futur projet au cours de sa 30^e session (Vilnius, Lituanie) et, demande à l'Etat partie de mettre en œuvre les recommandations de la mission du Centre du patrimoine mondial, ainsi que d'apporter des modifications à la proposition architecturale (Décision 30 COM 7B.36).

Janvier 2007 : L'Etat partie soumet son rapport sur l'état de conservation dans lequel il informe le Comité du début des travaux de construction depuis juillet 2006. Le dit rapport indique également que la construction d'un mur de style soudano-sahélien est prévue sur la façade principale de manière à cacher les poteaux constituant la structure du bâtiment et pour limiter son impact visuel sur la mosquée Sankoré.

Avril 2007 : Le 30 mars 2007, le Centre du patrimoine mondial attire l'attention de l'Etat partie sur le fait que les documents techniques montrant les améliorations apportées au projet architectural dont il est question dans son rapport, n'ont toujours pas été reçus (Ref. WHC/74/MLI/06/04/LE/EW).

Mai 2007 : L'Etat partie confirme le début des travaux de construction tout en rassurant le Centre du patrimoine mondial sur sa détermination à prendre en compte les mesures correctives nécessaires (Ref. n° 0572/MC-SG).

Se référant au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, le Centre du patrimoine mondial rappelle à l'Etat partie que cette décision va à l'encontre des engagements de l'Etat partie vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial* (Ref. WHC/74/MLI/07/04/LE/EW).

L'Etat partie informe le Centre du patrimoine mondial que suite à une visite conjointe des Ministres de la Culture du Mali et d'Afrique du Sud, le dossier technique traitant du mur de clôture du Centre Ahmed Baba serait transmis dans les meilleurs délais (Ref. n° 0117/MC – DNPC).

Juillet 2007 : Le Comité du patrimoine mondial examine la question de la construction du Centre culturel Ahmed Baba au cours de sa 31^e session (Christchurch, Nouvelle Zélande) et, regrette la non-transmission de nouveaux documents techniques permettant une appréciation objective des modifications envisagées sur le projet architectural. Il décide d'envoyer une mission de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS, pour évaluer l'impact du chantier de

construction du Centre culturel Ahmed Baba, et faire des recommandations au Comité sur les menaces pesant sur le bien (Décision 31 COM 7B).

Lors de la visite du périmètre de la mosquée Sankoré, la mission a constaté que la construction était avancée à 80%, notamment pour ce qui concerne le gros-œuvre des parties suivantes :

- Le bloc des archives et de la restauration des manuscrits ;
- Le bloc abritant l'administration du Centre ;
- La maison de passage de 5 pièces ;
- Le bloc de la bibliothèque ;

Au moment de la visite, les blocs de salles d'exposition et de l'auditorium étaient sur le point d'être entièrement réalisés. Seuls restaient encore à construire, l'amphithéâtre, le bâtiment Ahmed Baba, et les toilettes publiques.

La mission a également noté que des maçonneries en adobe avaient été réalisées soit en remplissage de structure (maison de passage) soit en parement de structure pour certaines pièces. D'un point de vue technique, la mission a relevé que le choix d'utilisation des adobes en parement de structures était complètement inapproprié de par la dimension des adobes utilisées (environ 40x30x10 cm) et du fait des grands risques de décollement de ces parements, tant leur système d'accrochage et d'appareillage est peu résistant par rapport au poids propre des adobes.

Le savoir produit, incarné et présent dans l'ensemble de Tombouctou a un certain nombre de qualités qui lui sont propres. Tout en ayant les plus hautes qualités académiques, ce lieu de savoir a aussi été dans un rapport spécifique probablement unique au monde entre l'éthique, l'esthétique et le savoir. Les lieux de la production et le contenu du savoir produit ont pu fusionner les éléments d'éthique et d'esthétique de telle façon que l'inspiration et la motivation générée sont de nature « non prétentieuses ». Il y a donc là une écologie physique mentale et spirituelle qui doit être comprise, célébrée et sauvegardée.

Après observation de tous les aspects de chantiers, discussions avec les équipes de chantier et de contrôle, et enfin d'étude de l'ensemble des documents techniques installés dans le chantier, la mission, en conformité avec les paragraphes 177 et 179 des *Orientations*, a conclu que la construction du Centre Ahmed Baba portait de toute évidence, atteinte à la valeur universelle exceptionnelle de la mosquée de Sankoré.

En effet, le processus de contenu et l'état actuel du projet de construction qui est sur le point d'être achevé nous amène à constater une approche de transplantation mécanique et une absence de volonté d'écoute des concepteurs du projet architectural, à l'égard de cet environnement d'éthique et d'esthétique de ce lieu de savoir. Le contraste entre la technique employée pour le projet (béton armé) et l'épistémè né à Tombouctou est tellement fort que la possibilité d'une fusion organique de ces deux éléments semble fort difficile sinon impossible. Ces extériorités de projet, à la veille de leur achèvement mettent en péril la mosquée de Sankoré, par une altération grave de sa cohérence urbaine. Elles peuvent être caractérisées dans trois domaines :

- i) le design (proposition architecturale) conçu par son volume et sa monumentalité vient s'affirmer comme une présence massue, hétérogène, sans lien avec l'architecture de la mosquée Sankoré où les autres caractéristiques architecturales de l'habitat qui caractérise la place historique de Sankoré.

- ii) les matériaux employés (parpaings de ciment, béton armé en structure) possèdent des éléments non-adaptés à l'architecture de terre de Tombouctou, anti-écologiques et, économiquement exorbitants pour l'environnement dans lequel ils ont été implantés. Par ailleurs, le projet actuel n'impliquant aucune relation avec son environnement, sous tous les angles de perspective il est difficile de percevoir un rapport dialogique entre l'environnement dans lequel il est inséré et sa propre nature. L'état actuel avancé de l'exécution du projet et la fin de la réalisation de la structure, ne permettent plus de proposition de changement, ou d'adaptation du projet à son environnement de manière à limiter son impact sur l'intégrité du site.

Trois choix fondamentaux existent afin de limiter les effets négatifs actuels. Le premier serait de demander l'arrêt d'une partie des travaux, ce qui pourrait aboutir à la non-finition de ceux-ci. Ce choix ne serait donc pas très utile car il pourrait créer une mauvaise compréhension du message du patrimoine mondial de la part des communautés de Tombouctou. En conséquence, au stade actuel des travaux, cela n'est plus envisageable. Le deuxième choix serait de demander la non réalisation des travaux qui n'ont pas encore été entamés, notamment l'amphithéâtre ; ce qui permettrait de recomposer la place historique de Sankoré et d'essayer de lui donner une cohérence urbaine. Le troisième choix serait d'affirmer, sans ambiguïté, la nature hétérogène du projet par rapport à son environnement architectural et social, laquelle hétérogénéité affecte nécessairement et dénature le bien du patrimoine mondial auquel il prétend s'intégrer.

L'on pourrait également se demander pourquoi, la bibliothèque, le lieu de résidence, et les locaux de la recherche, sont situés dans un même lieu. C'est ce regroupement de plusieurs fonctions qui donne le résultat architectural monumental actuel et rajoute un facteur important, l'aspect « lourd » de la structure. De toute évidence, une option modulaire et certainement délocalisée aurait été adéquate pour un tel projet où l'éthique et l'humilité auraient été des principes directeurs. Il n'y avait, de l'avis de la mission, aucune raison que le lieu de résidence, pas plus que la structure d'administration sur deux étages, ou encore la maison de passage, soient concentrés dans ce même lieu. Ces questions auraient pu être résolues si l'Etat partie avait fourni les documents comme demandés par le Comité lors de sa 30^e session en juillet 2006.

- iii) La dimension de la construction par rapport à la mosquée, bien du patrimoine mondial, est un rapport de volume construit de 1 à 6. La seule question de la taille de ce bâtiment dont près de 80% des espaces sont construits sur au moins 2 étages de plus que le toit de la Mosquée, (dont le minaret n'est pas la composante principale), indique une absence de prise en compte de la valeur inestimable du bien du patrimoine mondial. La mosquée est complètement dominée, secondarisée, et virtuellement écartée par cette construction inappropriée. La mosquée ne peut donc plus avoir la place centrale et prépondérante qu'elle a toujours occupée par rapport à la place Sankoré. L'Imam de la Mosquée de Sankoré exprime d'ailleurs sa grande inquiétude quant à l'émergence de cette nouvelle réalité.
- iv) La question de cette construction devient beaucoup plus grave si l'on prend en considération la réalité des initiatives internationales et locales de plus ou moins grande envergure,, , lesquelles visent consciemment ou inconsciemment, à créer le même genre d'impact à Tombouctou. Autrement dit, non seulement ce projet actuel en lui-même a créé des dommages considérables pour le bien du patrimoine mondial, mais il est devenu un précédent permettant d'autres initiatives (monumentales) anachroniques et même antagonistes avec

Tombouctou. Réfléchir sur les procédures, les initiatives et les nécessités qui doivent être prises en considération afin de prévenir les grands dangers qui menacent Tombouctou est d'une très grande importance.

L'aspect architectural, tel qu'observé sur le terrain, donne l'impression qu'il n'y a pas eu, de la part des concepteurs, une prise en considération du point de vue des acteurs locaux, lesquels tout au long du projet, ont prouvé leur conscience et connaissance de la valeur du patrimoine, ainsi que leur désir de participation au processus entamé. Ceci concerne aussi bien, la Mission culturelle de Tombouctou, que les Imams des trois mosquées, en particulier le plus concerné, l'Imam de la mosquée de Sankoré. Ce dernier dont l'accord était nécessaire pour que le projet démarre et aboutisse, a ouvertement exprimé son regret en raison de l'absence de prise en compte de ses principales préoccupations, puisque l'équipe de coordination du projet lui avait promis la construction d'une école coranique ainsi qu'une bibliothèque pour les manuscrits de la mosquée. Ces deux éléments ne figurent plus, ni dans le plan, ni dans la construction. La Mission Culturelle de Tombouctou a régulièrement attiré l'attention des concepteurs sur la nécessité de la révision architecturale, afin de ne pas compromettre les valeurs de la mosquée.

Ce comportement s'inscrit dans un cadre plus large celui de l'architecte sud-africain du projet, basé à Cap Town (Afrique du Sud). Beaucoup de responsables locaux du Comité de coordination et d'exécution du projet n'ont pas eu l'opportunité de le rencontrer à l'occasion de ses rares et insuffisantes visites à Tombouctou, ne laissant par conséquent pas de possibilité de dialogue autour de sa proposition architecturale. Ceci a eu comme implication que l'espace de bibliothèque, et éventuellement le centre de documentation tel que conçus dans le plan et dans leur état de construction avancé, n'ont pas de prévision pour un aspect spécifique de l'environnement climatique que sont les long mois de tempête de sable qui pourraient endommager le complexe architectural très rapidement.

III.2 Construction d'une annexe à la Medersa de la mosquée de Sankoré

Au cours de son inspection, la mission a également constaté la présence d'une nouvelle construction annexe à la mosquée Sankoré. Il s'agit d'une extension de la Medersa qui fait partie du bien du patrimoine mondial, construite en juin 2007 grâce à un don de 40 000 dollars EU (20 000 000 Fcfa), du Président de Mauritanie à l'Imam de la mosquée. Ce don avait pour but de célébrer le fait que cette mosquée fut construite par une femme d'origine Maure, et que son œuvre favorisa grandement le développement de la grande université de Sankoré au XVI^e siècle.

L'extension est constituée d'un bloc de deux salles de classe, et d'un bloc de toilettes à cinq compartiments. Cette annexe, réalisée en maçonnerie de pierre *al-hore*, se distingue de la Medersa actuelle par ses toitures en tôle ondulée et ses portes et fenêtres métalliques. Au grand regret de la mission, et en conformité avec le paragraphe 177 des *Orientations*, ce nouvel ensemble, s'il demeure en l'état architectural actuel, altère gravement la cohérence architecturale et urbanistique de la mosquée Sankoré. En outre, il cause inéluctablement une perte significative de l'authenticité historique du bien du patrimoine mondial.

III.3 Restauration de la mosquée de Djingareyber

Une première phase des travaux de restauration, dite pilote, a été conduite de novembre 2006 à juillet 2007. Cette phase pilote avait principalement pour objectif « de réaliser la restauration d'une partie limitée du monument [...], de manière à prendre connaissance des matériaux constitutifs de l'édifice, de ses dommages, de se familiariser avec les pratiques

usuelles des maçons de Tombouctou et de développer des solutions techniques adaptées »². Suite à la requête du Comité du patrimoine mondial (décision 31 COM 7B.47) que soient transmis au Centre du patrimoine mondial, toutes les informations techniques sur la restauration de la mosquée de Djingareyber initiée avec la Fondation *Aga Khan pour la culture*, le Mali a mis à disposition du Centre du patrimoine mondial, le rapport de synthèse de la première campagne de travaux réalisée entre le 15 novembre 2006 et le 19 juin 2007.

Au cours de cette campagne pilote, les travaux de conservation suivants ont été conduits :

- Un système de drainage périphérique a été mis en place le long de la façade Sud et de l'angle Sud, de la façade Est. Il s'est agit de mettre en place un système de tuyauterie de PVC avec regards, recouvert par des matériaux drainant (pierres, graviers filtres et sable) et enrobés par du géotextile ;
- Une correction du système technique de protection étanche autour des murs de la mosquée, mis en place dans le cadre du pavage des rues, et qui risquait à terme de provoquer une accumulation sur les bases des murs et par conséquent les fragiliser grandement. La mission a noté que deux propositions de traitement techniques avaient été essayées : une technique utilisant de la brique cuite et une autre utilisant des briques en adobe ;
- Des travaux de maçonnerie des murs périphériques et de consolidation structurelles avec des reprises ponctuelles de quelques murs et poteaux (ceux en mauvais états), et de dépose-reconstruction des parapets et autres murs au dessus des linteaux ;
- Des travaux de reconstruction d'une zone de la toiture de la mosquée, destinée à remplacer l'existant par un toit neuf (terre, poutres et gaulettes) afin d'alléger son épaisseur. Ce choix technique a été décidé par les responsables techniques du projet, en raison de la très grande dégradation des éléments de la toiture (poutres de rôniers, gaulettes, nattes), due aux défauts d'étanchéité et aux mauvais écoulements des eaux de pluies du toit. La solution adoptée a consisté à remplacer 50% des poutres de rôniers. D'après le même rapport, le principe de toiture neuve a été d'améliorer le système traditionnel en diminuant l'épaisseur du toit par la création de pentes plus fortes et la finition avec un dallage de briques d'adobes sur lequel est appliqué un badigeon de terre en plusieurs couches.

La mission a pu constater que les travaux suivants se poursuivaient sans relâche sur la mosquée :

- Le système de drainage le long du mur Ouest ;
- Le crépissage de la façade Est ;
- Le remplacement du toit sur la zone décrite comme « Sub-zone II »

Même si des documents détaillés sur les choix techniques n'ont pas été fournis aux membres de la mission, ni par le Ministère de la Culture, ni par les responsable techniques du projet Aga Khan, les deux responsables du chantier, mandatés par le projet Aga Khan, ont fourni toutes les explications et apporté toutes clarifications sur les questions posées. C'est sur la base de ces explications, ainsi que sur l'observation du chantier que la mission a pu apprécier la rigueur technique dans la conduite des travaux, l'implication dans le processus de décision sur les choix techniques du maître maçon de la Mosquée et de l'Imam, la stratégie de formation sur chantier des jeunes maçons recrutés par l'Association *Yerkoy Hou Yerkoy*. Enfin, les deux responsables des travaux ont informé la mission que les documents demandés seraient inclus dans le rapport de la deuxième phase du projet, encore en cours de préparation.

² Rapport de la première phase des travaux, Aga Khan Trust for culture, juillet 2007

La mission a également eu l'agréable surprise de prendre connaissance des découvertes d'éléments archéologiques faites lors de la deuxième phase du projet. Il s'agit d'anciennes maçonneries dans la cour Ouest et à l'intérieur de la mosquée, et de décors de surface à motifs variés (tamponnés en série, découpés et en saillie) sur les murs et piliers.

De manière plus globale, Tombouctou, comme la plupart des villes bâties en terre, a pendant longtemps été à l'écart de pressions de développement que sont la spéculation foncière et immobilière, la réalisation d'infrastructures contemporaines, l'inclusion de services publics. Il est incontestable, au regard de la situation actuelle, que Tombouctou se trouve à la croisée de ces trois formes de pressions simultanément. Les grands projets que les partenaires internationaux ont entamé ces trois dernières années, ou qu'ils ont l'intention d'entamer dans un avenir très proche, les politiques d'acquisition de grands ilots afin d'y implanter des bâtiments publics et autres logements luxueux et les transformations de bâtiments existants sans tenir compte de leur valeur patrimoniale, sont en train de devenir un ensemble d'effets destructeurs qui inexorablement, met en péril l'ensemble de la vieille ville et le bien du patrimoine mondial. En outre, l'absence d'une politique d'aménagement avec des règles claires d'attribution de permis de construire, ainsi que celle d'une gestion qui fassent de la protection de la vieille ville le point clef de la conservation, sont autant de facteurs qui s'ils ne sont pas rapidement endigués, vont laisser le champ libre à encore plus d'initiatives incontrôlées.

IV. RECOMMANDATIONS

IV.1. Construction du Centre Culturel Ahmed Baba

Le projet actuel a démontré l'absence de coordination entre les différents secteurs de l'administration de l'Etat partie qui d'une manière où d'une autre avait l'autorité sur l'acceptation de la proposition architecturale et sa mise en exécution. Cela est d'autant plus regrettable que le Comité du patrimoine mondial avait depuis sa 30^e session (Vilnius, Lituanie), sonné l'alarme sur la nécessité de revoir le projet architectural et se conformer aux recommandations de la mission d'évaluation de mars 2006³.

Dans cette situation, **la mission recommande la non-construction des blocs suivants : l'amphithéâtre, la maison d'Ahmed Baba, la salle de classe et le bloc des toilettes, comme prévu dans les plans architecturaux, et leur déplacement à un autre lieu éloigné de la place Sankoré.** Cette requête de déplacement dans un autre lieu géographique éloigné de la vieille ville, tient du fait que Tombouctou ne doit, en effet, pas perdre l'opportunité d'avoir son amphithéâtre permettant d'accueillir les manifestations culturelles. D'autre part, la maison symbolique d'Ahmed Baba doit être construite et le problème d'accès aux toilettes depuis la place doit enfin être résolu.

Par cette modification, le présent projet architectural ne s'imposerait pas sur l'aile nord de la place, laquelle demeurerait l'espace respiratoire de la mosquée Sankoré. A la place réservée pour cet ensemble, la mission propose la conception et la réalisation d'un espace aménagé avec éventuellement, des plantes locales et un design très spécifique aux places historiques de la vieille ville. Ce type de place, qui manque d'ailleurs à la ville va adoucir le côté monumental et imposant du nouveau Centre Ahmed Baba et permettre ainsi à la mosquée Sankoré de ne pas perdre sa valeur universelle exceptionnelle.

³ Voir Décision 30 COM7B.36

IV.2 Construction de l'annexe à la Medersa

L'aspect architectural de l'annexe construite affecte considérablement l'authenticité de la mosquée et l'intégrité de son cadre environnemental. La demande de la mosquée d'avoir suffisamment d'espaces pour son école coranique correspond d'une part au fonctionnement naturel de toute mosquée au niveau éducatif, et d'autre part de sa volonté d'une mémoire collective et historique au sujet de l'école coranique. Et telles que traditionnellement faites, ces écoles et toute extension doivent rester dans la proximité immédiate de la mosquée, et dans une architecture qui est dans un continuum avec celle de la mosquée. Le bâtiment annexe qui a été construit à cette fin, n'est ni au niveau des matériaux, ni au niveau de son design, ni au niveau de son orientation dans l'espace, construit dans une logique dialogique avec l'actuelle école coranique et la mosquée. Son apparence actuelle de bâtiment en tôle ondulée avec des portes et fenêtres métalliques, donne l'impression d'un magasin de dépôt pour le chantier du Centre Ahmed Baba. La mission a été forcée de remarquer qu'il a été construit par le même entrepreneur qui avait déjà réalisé le bloc des toilettes de la mosquée de Djingareyber qui devrait faire l'objet de modification de son architecture (destruction).

La vieille ville, la mosquée et l'école coranique, la place Sankoré, gagneraient beaucoup si ce bâtiment était rasé, avec une conscience de son fonctionnement et de son insertion dans l'architecture de la mosquée et de l'école coranique.

IV.3 Restauration de la mosquée de Djingareyber

La mission a pu apprécier la rigueur scientifique et technique dans les travaux de restauration en cours, ainsi que l'implication de l'association des maçons *Yerkoy Hou Yer Koy Bania*⁴. Cependant, il est très important que le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS aient une idée très claire de ce qui existait avant les travaux, comme l'a réclamé le Comité du patrimoine mondial lors de sa 31^e session (Christchurch, Nouvelle Zélande)⁵, ainsi la publication du travail de documentation est une urgence. La mission insiste fortement pour que cette documentation se poursuive pendant les travaux, et que tous les éléments déjà documentés soient urgemment fournis au Centre du patrimoine mondial.

Il est également nécessaire de trouver un équilibre entre l'inclusion de solutions techniques nouvelles et la nécessité de préserver des pratiques traditionnelles et régulières d'entretien de la mosquée. Ceci passerait par l'élaboration avec *Yerkoy Hou Yerkoy*, d'un mode de contrôle régulier du comportement des travaux réalisés en structures dans les prochains mois et années et la préparation d'un catalogue de réponses à apporter aux problèmes qui surviendraient.

IV.4 Autres importantes mesures correctives

- i) **La création d'un Comité national de coordination de Tombouctou, qui serait la seule autorité à recevoir et évaluer des projets qui auraient comme implication la transformation de Tombouctou.** La présence d'un personnel conscient de la valeur universelle exceptionnelle est une condition sine qua non de bon fonctionnement d'un tel Comité administratif technique et politique de plus haut niveau. Ce savoir lié à la nature exceptionnelle et unique de Tombouctou est fondamental sinon la répétition de l'erreur grave à travers le dit projet est plus que probable.

⁴ « Maçons de Dieu » en langue locale

⁵ Décision 31 COM 7B.47

- ii) **L'évaluation des différents plans d'aménagement et autres études (SDU, PSA, INYPSA, etc.), en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la vieille ville de Tombouctou**, lui permettant de pouvoir vivre ses aspirations d'une ville du 21^e siècle tout en préservant son statut de bien unique de la Liste du patrimoine mondial. Ce plan d'aménagement inclurait un règlement d'urbanisme et de construction dans la vieille ville.
- iii) **Un plan échelonné de participation et d'appropriation par la population de la ville de son patrimoine** aboutissant à ce qu'elle puisse, en pratique, s'affirmer et être le bénéficiaire réel de ce capital unique et vivant.
- iv) **L'extension du bien du patrimoine mondial à l'ensemble de la vieille ville**, avec un renforcement de la protection sur la zone tampon, de manière à éviter l'inclusion de projets inappropriés. Sans tenir compte de la décision précédente du Comité lors de sa 14^e session (1990) de réduire l'inscription de Tombouctou aux 3 seules mosquées et aux 16 mausolées⁶, et non pas à l'ensemble de la Médina, le terrain de problèmes actuels était préparé sans le savoir. Le changement du Comité de reconsidérer Tombouctou comme ville historique du patrimoine mondial nous semble être la seule solution pour protéger les monuments, aussi bien que l'ensemble des composantes de la vieille ville.
- v) **La mise en œuvre accélérée des activités à court et moyen terme prévues dans le plan de gestion 2006**-comme étape première de préparation du plan d'aménagement pour la vieille ville.

Si ces mesures correctives sont mises en œuvre, on peut alors concevoir des modalités de transformation à posteriori du présent projet afin d'atténuer le dommage qu'il génère, de trouver d'éventuels modes d'insertion aussi bien sur la place Sankoré que dans la ville historique, empêcher que de telles actions dommageables pour le bien du patrimoine mondial surviennent de nouveau, et sortir le bien de son nouvel état de péril.

V. INSCRIPTION DU BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Au titre de l'article 11, paragraphe 4 de la *Convention*, et des paragraphes 177 à 179 des *Orientations*, et après avoir constaté surplace une situation de péril prouvé, la mission confirme que **le bien Tombouctou remplit toutes les conditions en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

Au cours de la réunion de débriefing de la mission qui a eu lieu le 16 juin 2008 en présence des secrétaires généraux des ministères de la Culture et des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, l'Etat partie a pris conscience de l'état de péril et s'est dit disposé à mettre en application les mesures correctives qui seraient proposées par le Comité du patrimoine mondial à sa 32^e session à Québec (Canada). L'Etat partie a également souhaité que l'UNESCO et l'ensemble de la communauté internationale puisse pleinement l'assister à mettre en œuvre les mesures correctives proposées du fait de ses moyens financiers très limités.

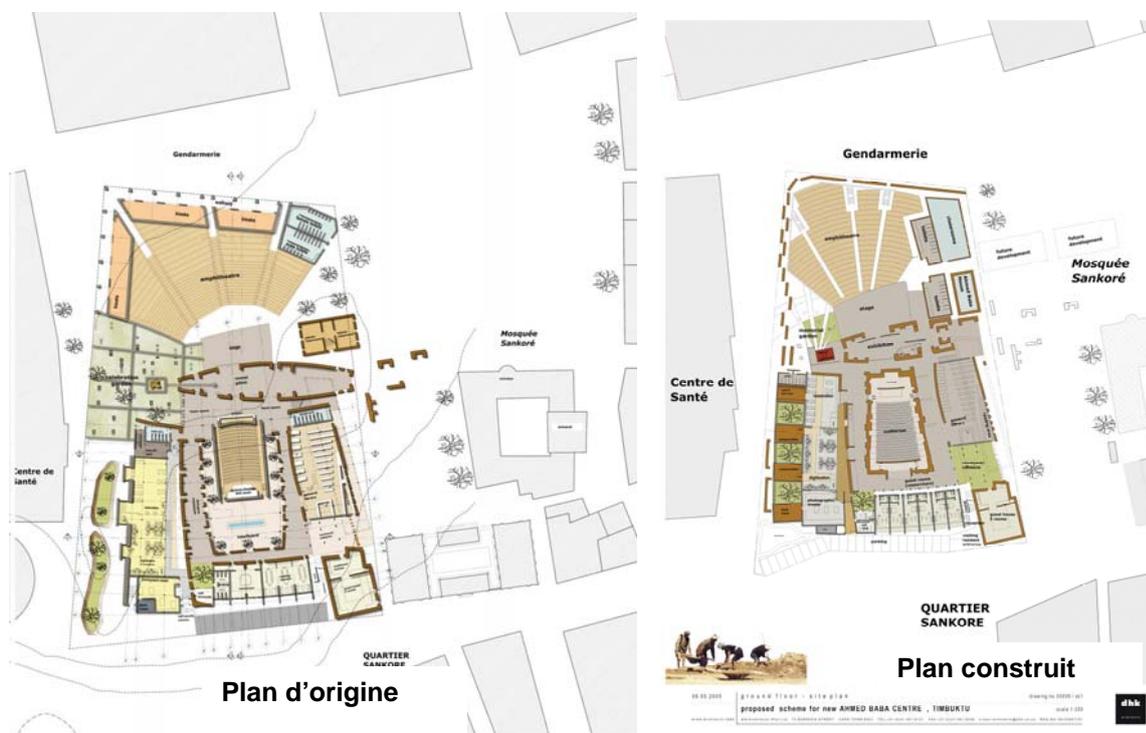
⁶ Tombouctou - Evaluation de l'ICOMOS pour le Comité, 1988 ;
http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/119.pdf

VI. ANNEXES

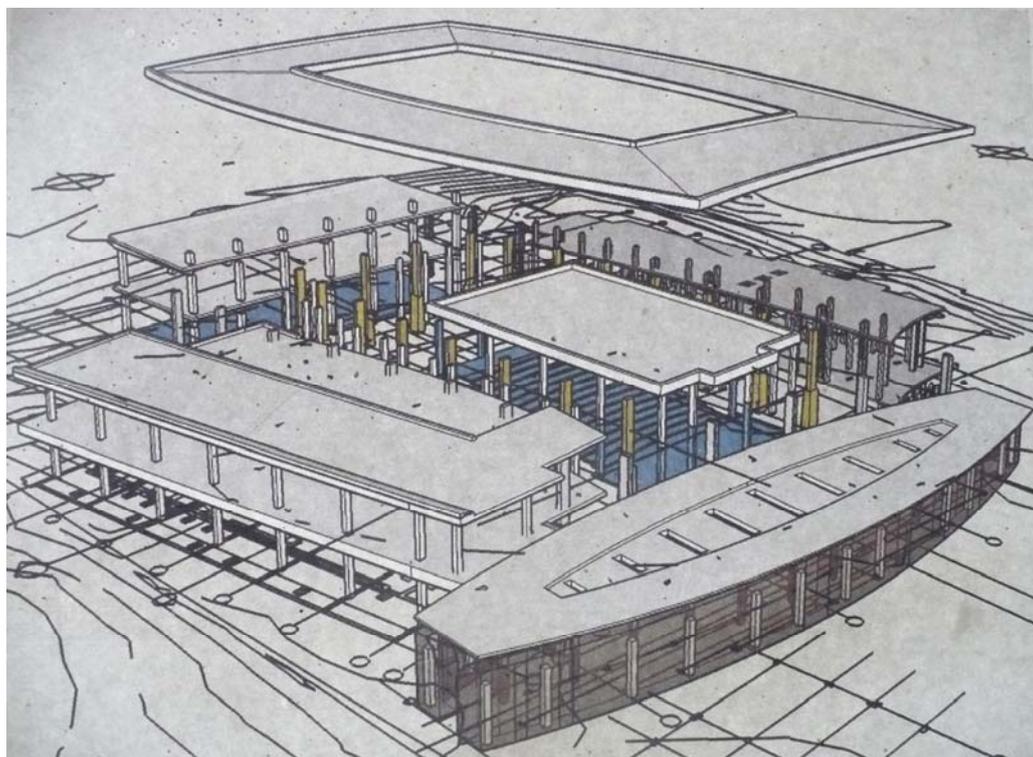
- Annexe 1 Reportage photographique
- Annexe 2 Programme de la mission
- Annexe 3 Liste des personnes rencontrées
- Annexe 4 Décisions précédentes du Comité

ANNEXE 1 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

I. Construction du Centre Culturel Ahmed Baba



Localisation du projet sur le site de la mosquée Sankoré. (Crédit : dhk architects)



Vue axonométrique du projet en cours de construction (Crédit : dhk architects)



Vue générale du chantier de construction et vue de la mosquée Sankoré en premier plan



Vue du bloc de la bibliothèque avec bureaux au premier étage et salle de lecture en rez-de-chaussée



Vue de façade principale depuis le bloc des expositions. Il est proposé de ne plus poursuivre la construction de l'amphithéâtre et des autres blocs qui se trouvent au-delà, de manière à libérer l'espace et aménager une place publique.



***Il est recommandé
de ne pas poursuivre
la construction sur***

Vue de la partie du terrain sur laquelle il n'est pas recommandé de poursuivre la construction du chantier



Revêtement des structures en maçonnerie de parpaings par des briques d'adobe et un renforcement métallique



Réalisation de la toiture du Centre en béton armé

II. Construction d'une annexe à la Medersa de la mosquée de Sankoré



Vue de l'annexe à la Medersa construite à proximité de la mosquée de Sankoré et dont l'aspect architectural (fenêtres métallique, tôle ondulée) affecte considérablement son authenticité et son intégrité historique.



Façade principale de l'annexe avec les deux salles de classes

III. Restauration de la mosquée de Djingareyber



Vue de la façade ouest le long duquel le drainage périphérique est actuellement installé



Reconstruction de la toiture avec un remplacement de près de 50% des poutres de rôniers défectueuses et un allègement



Reconstruction de la toiture en diminuant l'épaisseur et en créant des pentes plus fortes avec une finition avec un dallage de briques d'adobes sur lequel est appliqué un badigeon de terre en plusieurs couches



Enduit de la façade est



Décoration de motifs en saillie découvert lors des travaux

ANNEXE 2 PROGRAMME DE LA MISSION

10 Juin 2008

Arrivée à Bamako (vol Air France) + Nuit à l'Hôtel Salam

11 Juin 2008

- Séance de travail avec Mr Klessigué Sanogo, Directeur National du Patrimoine Culturel
- séance de travail avec Mme Bah Aissata Koné, Secrétaire général adjointe du Ministère de la Culture,
- Séance de travail avec Mr Juma Shabani, Directeur du Bureau UNESCO multi-pays de Bamako,
- Séance de travail avec Mr Mohamed El Moctar, Ministre de la Culture et de l'Education Nationale (the ministry in charge of the construction of the Ahmed Baba cultural centre),
- séance de travail avec Mr Riason Naidoo, Chef de projet pour la construction du centre Ahmed Baba.

12 juin 2008

- Séance de travail avec Monsieur Ahmadou Touré, Ministre des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique,
- Séance avec les responsables chargés du suivi du projet, mandatés par les deux ministères.

13 Juin 2008

Départ de Bamako pour Tombouctou par la route et nuit à Mopti.

14 Juin 2008

- Départ de Mopti pour Tombouctou par la route,
- Arrivée à Tombouctou et accueil par le Chef de la Mission culturelle,
- Visite du chantier de construction du Centre Ahmed Baba guidée par le Chef de chantier, en compagnie du chef de la Mission culturelle, et du représentant de l'Institut des Hautes Etudes de Recherche Islamiques Ahmed Baba,
- Séance de travail avec Mr Amin Hartley, Chef de chantier,
- Séance de travail avec l'Imam de la mosquée de Sankoré,
- Visite du chantier de la mosquée de Djingareyber, guidée par Mr Gauthier Bicheron et Mme Joséphine D'Ilario, responsables pour l'Aga Khan.
- Séance de travail avec l'Imam de la mosquée de Djingareyber

15 juin 2008

- Visite de mosquée de Djingareyber,
- Visite de courtoisie au Maire de Tombouctou
- Départ de Tombouctou et nuit à Sévaré

16 Juin 2008

- Départ de Sévaré pour Bamako
- Réunion de débriefing sur les conclusions de la mission, en présence des représentants des deux ministères (Ministère de la Culture et Ministère Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique),
- Départ des experts pour Paris et Londres.

ANNEXE 3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Ministère de la Culture

- Son Exc. Mohamed El Moctar, Ministre de la Culture,
- Mr Al Hady Koita, Secrétaire général du Ministère de la Culture
- Mme Bah Aissata Koné, Secrétaire général adjointe du Ministère de la Culture,
- Mr Bah Diakitè, Conseiller technique chargé du patrimoine, Ministère de la Culture,
- Mr Klessigué Sanogo, Directeur National du Patrimoine Culturel,
- Mr Ali Ould Sidi, Chef de la Mission Culturelle de Tombouctou et Gestionnaire du bien Tombouctou

Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique

- Son Exc. Ahmadou Touré, Ministre des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique,
- Mr Barthélémy Togo, Secrétaire général
- Mr Ousmane Cissé, Conseillers Technique chargé du suivi du projet de construction du Centre Ahmed Baba,
- Mme Aminata Sall, Conseillère Technique et ancienne Secrétaire générale de la Commission nationale malienne,

Equipe technique du projet de construction du Centre Culturel Ahmed Baba

- Mr Riason Naidoo, Chef de projet, Département des Arts et de la Culture (Afrique du Sud),
- Dr Graham Dominy, Archiviste national, Département des Arts et de la Culture, (Afrique du Sud),
- Mr Amin Hartley, Responsable du chantier (Afrique du Sud),
- Mr Issa Touré, Représentant du Bureau de contrôle SOCOTEC-Mali,
- Seydou Traoré, Interprète

Equipe du projet de restauration de la Mosquée de Sankoré

- Mr Gauthier Bicheron, Architecte, Responsable du chantier,
- Mme Joséphine d'Ilario, Conservatrice, Responsable du chantier,
- Mr Christophe Bouleau, Responsable de projet, Aga Khan Trust for Culture

Autres personnes ressources

- Mr Baba Cissé, Architecte
- Mr Sébastien Diallo, Architecte
- Mr Alfred Kalambry, Institut des Hautes études et de Recherche Islamique Ahmed Baba

ANNEXE 4 DECISIONS PRECEDENTES DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Décision 29 COM 7A.14 (29e session, Durban, Afrique du Sud)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document **WHC-05/29.COM/7A**,
2. Rappelant la décision **28 COM 15A.15**, adoptée lors de sa 28e session (Suzhou, 2004),
3. Prenant note des résultats de la mission entreprise par le Centre du patrimoine mondial, du bilan de la mise en œuvre des recommandations de la décision **28 COM 15A.15**, des dispositions qui ont été prises pour le renforcement juridique de protection autour du bien, et de l'impact des missions techniques financées dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UNESCO et l'Italie,
4. Prenant également note du souhait de l'Etat partie du Mali de voir le bien retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril,
5. Félicite l'Etat partie de tous les efforts déployés afin d'améliorer de manière significative l'état de conservation du bien ;
6. Recommande à l'Etat partie de réaliser un inventaire complet de la vieille ville de Tombouctou, qui serait utile pour toute proposition d'extension soumise à l'avenir ;
7. Invite les partenaires internationaux à soutenir le projet de développement pour la réhabilitation de l'architecture de Tombouctou ;
8. **Décide de retirer Tombouctou (Mali) de la Liste du patrimoine mondial en péril, sous réserve de l'achèvement d'un plan de gestion et de réhabilitation visant à faciliter la préservation et le développement durable de la vieille ville de Tombouctou, selon la recommandation de l'ICOMOS et la mission du Centre du patrimoine mondial ;**
9. Décide également que, s'il n'y a pas de progrès substantiel dans la mise en œuvre de la condition énoncée au paragraphe 8, le bien sera inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à sa 30e session (Vilnius, 2006) ;
10. Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial, en consultation avec l'ICOMOS, de s'assurer que le rapport concernant l'état de conservation de Tombouctou (Mali) (point 14 du document **WHC-05/29.COM/7A**) reflète le débat du Comité à sa 29e session (Durban, 2005).

Décision 30 COM 7B.36 (30e session, Vilnius, Lituanie)

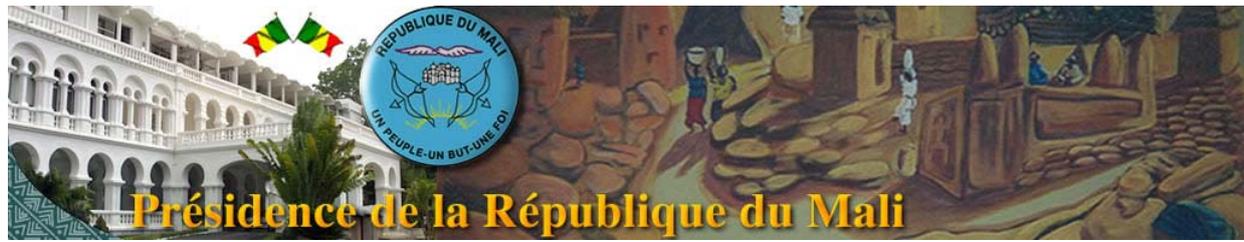
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/7B,
2. Rappelant la décision **29 COM 7A.14**, adoptée lors de sa 29e session (Durban, 2005),
3. Remercie l'Etat partie d'avoir accompli, conformément à la décision **29 COM 7A.14**, des efforts substantiels en vue de l'élaboration et de l'achèvement d'un plan de gestion ;
4. Remercie l'Etat partie d'avoir créé un Comité de gestion qui sera chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et de conservation Tombouctou ;
5. Remercie également l'Etat partie pour avoir entrepris les actions collectives nécessaires pour finaliser le plan de gestion et l'encourage à poursuivre le développement et la finalisation du plan de gestion et de conservation, et d'initier sans plus tarder des activités en vue de sa mise en œuvre ;
6. Félicite l'Etat partie et l'Afrique du Sud pour l'initiative entreprise dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et visant à sauvegarder les manuscrits anciens de Tombouctou ;
7. Attire l'attention de l'Etat partie sur l'impact que pourrait avoir le projet de construction du Centre culturel Ahmed Baba sur la Mosquée Sankoré ;
8. Invite l'Etat partie et l'Afrique du Sud à entreprendre la révision de ce projet architectural du Centre culturel et son déplacement possible en prenant en considération les recommandations de la mission du Centre du patrimoine mondial de mars 2006 ;
9. Demande également à l'Etat partie de fournir au Centre du patrimoine mondial un rapport mis à jour sur l'état de conservation du bien avant le **1 février 2007**, particulièrement sur les progrès réalisés pour la finalisation du plan de gestion et de conservation et les activités initiées pour sa mise en place, aussi bien que pour l'amélioration du projet architectural prévu pour le Centre culturel Ahmed Baba, pour examen par le Comité à sa 31e session en 2007 ;
10. Réaffirme sa décision de ne pas réinscrire le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Décision 31 COM 7B.47 (31e session, Christchurch, Nouvelle Zélande)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/7B,
2. Rappelant la décision **30 COM 7B.36**, adoptée à sa 30e session (Vilnius, 2006),
3. Prend note de l'avancement réalisé dans la mise en œuvre du Plan de conservation et de gestion de Tombouctou-Mali (2006-2010) ;
4. Regrette que l'État partie ait entrepris les travaux de construction du nouveau Centre culturel Ahmed Baba, sans avoir fourni les nouveaux documents techniques permettant une appréciation objective des modifications envisagées sur le projet du Centre, dont la construction est prévue à proximité de la Mosquée Sankoré ;
5. Demande instamment à l'État partie de transmettre en urgence, avant le **31 août 2007**, les documents techniques montrant les corrections apportées au projet architectural du Centre culturel Ahmed Baba, et de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial pour permettre une analyse de l'impact des modifications envisagées sur la Mosquée Sankoré ;
6. Demande également à l'État partie de transmettre au Centre du patrimoine mondial toutes les informations techniques sur les projets de restauration en cours, et particulièrement celui sur la restauration de la Mosquée de Djingareyberre initiée avec le concours de la Fondation Aga Khan ;
7. Demande à l'État partie d'inviter de toute urgence une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS, avant le **31 octobre 2007**, pour évaluer l'impact du chantier de construction du Centre culturel Ahmed Baba, et faire des recommandations au Comité sur les menaces pesant sur le bien ;
8. Demande également à l'État partie de fournir au Centre du patrimoine mondial un rapport sur l'état de conservation du bien avant le **1er février 2008**, pour examen par le Comité à sa 32e session, en 2008.



Accueil du site | Archives 2002 - 2006 | 2005

- Le Mali
- Les Institutions
- Le Président
- Les services de la Présidence
- Actualité
- Le Palais de Koulouba
- Archives 2002 - 2006

- Plan du site
- Agenda
- Galerie

- Contact
- Lettre d'information
- Connexion
- Espace privé

Saisir le(s) mot(s)

Rechercher

Saisir le(s) mot(s)

Rechercher

Dernière mise à jour :
Lundi 30 juin 2008

Statistiques éditoriales :
1145 Articles
14 Brèves
11 Sites Web

Statistiques des visites :
205 aujourd'hui
510 hier
10236 depuis le début

Articles populaires :

Le Président Amadou Toumani Touré
Président Moussa Traoré
CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 25 JUIN 2008
11ème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE : L'eau et l'assainissement au cœur des préoccupations
CENTENAIRE DU PALAIS DE KOULOUBA : Les festivités commémoratives dureront une semaine !

Articles au hasard :

6ème FORUM DE L'I.H.E.M. : Quelle Afrique en 2025 ?
COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 26 JUILLET 2006
REPONSE DU CHEF DE

PROJET DE SAUVEGARDE DES MANUSCRITS DE TOMBOUCTOU : Les Présidents ATT et Mbeki pour une cause commune !

mercredi 5 octobre 2005
par **Issa Doumbia**
popularité : 2%

Du 1er au 2 octobre, le Président Amadou Toumani Touré et son épouse, accompagné d'une forte délégation, ont séjourné en Afrique du Sud sur invitation du Président Thabo Mbeki. Ces 48 heures ont permis de faire avancer le réalisation du Projet de sauvegarde des Manuscrits de Tombouctou.



Un dîner-gala au profit du Centre Ahmed Baba de Tombouctou

Photo AMAP

Près de **2,8 milliards de FCFA**. Tel est le coût total de ce Projet. Il est une initiative politique du **chef de l'Etat Sud-africain** dans le cadre du volet culturel du **NEPAD**. Un des pères fondateurs du **NEPAD** et concepteur de la **Renaissance Africaine**, le **Président Mbeki** accorde une importance toute particulière à Tombouctou, la ville des **333 Saints**.

Engagé depuis l'an 2000 pour la cause de **Tombouctou**, **Thabo Mbeki** a réussi à organisé dans son pays trois **Dîner-Gala** : le premier a eu lieu en **mai 2003** à **Prétoria** en présence du **couple présidentiel malien** ; le deuxième en **avril dernier** à **Cape-Town** avec l'animation de **Ali Farka Touré** et le troisième le **samedi 1er octobre 2005**.

Toutes ces manifestations visent la mobilisation des fonds en faveur de la conservation des **manuscrits de Tombouctou**. Ils sont environ **300.000 œuvres** dont **20.000** déjà collectées et conservées au **Centre Ahmed Baba**, actuel **Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba**, (IHERIAB). Avec cet immense patrimoine, le **Président Touré** avait, en **mai 2003** lors du lancement du **Projet** devant près de **100.000 Sud-Africains** au **Stade de Johannesburg**, rappelé une célèbre citation du **Sage Amadou Hampaté Bâ** qui enseignait *qu'en Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle*. Pour le **Président ATT**, à **Tombouctou** lorsqu'une bibliothèque brûle, c'est la mémoire de **1.000 vieillards qui disparaît**.

Lors du **3ème Dîner-Gala**, à **Prétoria**, animé par le groupe musical **Bamada** de **Habib Koité**, plus de **20 entreprises sud-africaines** ont contribué à hauteur de **1,053 milliards de FCFA**. Ce financement permettra de construire le nouveau **Centre Ahmed Baba** à **Tombouctou**. L'édifice comprendra une bibliothèque, une librairie, une Maison d'Ahmed Baba, des bureaux administratifs pour l'IHERIAB.

La pose de la première de bâtiment est prévue au **mois de novembre prochain** par le **ministre sud-africain Pahad**, chargé du projet à la **présidence d'Afrique du Sud**. Les travaux devront durer **douze mois** et seront entièrement exécutés par des **entreprises maliennes**. En plus, des **privés sud-africains** s'engagent à construire à **Tombouctou** un hôtel **5 étoiles**.

Dans le discours qu'il a prononcé (lire ci-dessous le texte en intégralité) lors du **Dîner-Gala**, le **Président ATT** estime que le nouveau **Centre Ahmed Baba** offrira un **cadre approprié pour la conservation des Manuscrits et un meilleur environnement pour les usagers**. Il constituera également un **témoignage privilégié de la Renaissance Africaine si cher au Président Mbeki**. Le **chef de l'Etat du Mali** a profité de l'occasion pour **réitérer (ses) sincères remerciements au Président Thabo Mbeki pour son engagement personnel et son enthousiasme à la réussite du Projet de réhabilitation du Centre Ahmed Baba de Tombouctou**.

Compte tenu de l'importance culturelle de ce Projet, le **Président Touré** était accompagné par plusieurs hommes de culture : le **Ministre de la Culture Cheick Oumar Sissoko** ; l'**ancien Ministre de l'Education**, le **Pr Baba Akhib Haidara**, originaire de Tombouctou, le **Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales**, **Oumar Ag Mohamed Ibrahim**, élu local de **Tombouctou** dont il a dirigé l'**Assemblée régionale** ; le premier **Directeur du Centre Ahmed Baba**, l'**Ambassadeur Mahmoud Abdou Zouber**, actuellement **Chargé de Mission** au cabinet du **Président de la République**, le **Pr Gaoussou Diawara**, écrivain.

A la fin du **Dîner-Gala**, le **Président ATT** n'a pas manqué d'inviter tous les **Sud-Africains** à visiter et à séjourner à **Tombouctou**, la **mystérieuse**.

Issa DOUMBIA

Agenda

<< Juillet 2008 >>

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

Aucun évènement prévu ce mois-ci

Top Album



Brèves

Les Officiers stagiaires de la 20ème promotion de l'Ecole d'Etat major de Koulikoro chez le Président ATT

mercredi 25 juin

C'est dans une ambiance très détendue que le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, a reçu hier la visite de ses cadets de l'Ecole d'Etat Major de Koulikoro. Les stagiaires et leurs instructeurs, environ une cinquantaine de personnes, sont venus échanger avec leur aîné, Général à la retraite, qui préside aux destinées du Mali depuis juin 2002.

ATT et ses hôtes ont parlé du métier des armes, de politique, de stratégie, de sécurité et de développement notamment dans la bande sahélo-saharienne.

Il leur a expliqué les enjeux de la conférence internationale que le mali va accueillir le mois prochain sur la problématique de la sécurité et du développement dans cette bande.

Les **Officiers stagiaires** de l'Ecole d'Etat Major de Koulikoro sont originaires de 13 pays d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Leurs profils sont très variés. On trouve parmi eux des logisticiens, des aviateurs, des gendarmes, des artilleurs, des gardes, des sapeurs et des fantassins.

Tournée du Chef de l'Etat dans le Mali profond

vendredi 9 mai

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, entreprend une tournée de quatre (04) jours à l'intérieur du pays à partir du samedi 09 mai 2008.

Le Chef de l'Etat se rendra notamment dans les 5ème, 4ème et 3ème Régions administratives de notre pays.

A Sofara, Tominián, Djéli et Yorosso, le Président ATT va procéder à l'inauguration des voies de raccordement (bitumées) aux routes nationales. Pour ce qui concerne l'étape de Niono, le Chef de l'Etat inaugurera la route Niono-Nara.

Cette tournée du Chef de l'Etat

Un patrimoine inestimable en danger

Les manuscrits trouvés à Tombouctou

A l'orée du Sahara et à quelques encablures du fleuve Niger, Tombouctou, au Mali, a longtemps été une cité fermée aux Européens. Carrefour commercial à l'époque des caravanes, elle fut aussi le siège d'une intense vie intellectuelle. Au cours de cet âge d'or, des milliers de livres ont été écrits à la main puis abandonnés à la poussière du désert. On commence à les exhumer. De la nuit de l'oubli émerge ainsi une passionnante histoire de l'Afrique jusqu'à présent ignorée.

PAR JEAN-MICHEL DJIAN

A Tombouctou, la progressive découverte de vieux manuscrits, dont certains remontent au XIII^e siècle, est en passe de devenir un enjeu historique pour toute l'Afrique. Plus de 15 000 documents ont déjà été exhumés et répertoriés sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ; 80 000 autres dorment encore quelque part dans des malles ou au fond des greniers de la ville mythique (1). Ces précieux écrits qui firent la gloire de la vallée du fleuve Niger entre le XIII^e et le XIX^e siècle (2), sont menacés de décomposition et de pillage par des trafiquants.

De rarissimes ouvrages, écrits en langue arabe, parfois en fulani (peul) par des érudits originaires de l'ancien empire du Mali (3), transitent par la Suisse, où on les maquille ; puis sont proposés à des collectionneurs qui se les arrachent. Chef de la mission culturelle de Tombouctou, M. Ali Ould Sidi ne cache pas son inquiétude : *« Les manuscrits dont sont dépositaires les habitants doivent être identifiés, protégés, restaurés, sinon Tombouctou se verra dépecée de sa mémoire écrite. Une mémoire dont on ne soupçonne pas la portée. »*

Tombouctou, la « ville sainte », la « mystérieuse », l'« inaccessible » qui fascina tant d'explorateurs – de l'Écossais Mungo Park au Français René Caillié et à l'Allemand Heinrich Barth – est une fabuleuse cité de sable située au nord-est de l'actuel Mali, aux confins sud de l'immense désert du Sahara et en retrait sur la rive gauche du fleuve Niger. Fondée vers le XI^e siècle par les Touaregs, la cité s'impose, à partir du XIV^e siècle, comme un centre de commerce capital entre l'ancien Soudan (4) et le Maghreb. Le sel de Taoudenni, l'or des mines de Buré et les esclaves du Ghana y transitent. Marchands arabes et perses y côtoient des voyageurs (5) et des

philosophes musulmans animés de l'ardent désir de gagner à la foi d'Allah les populations locales. C'est l'époque où l'Afrique sahéenne se partage entre les empires qui se convertissent à l'islam et les autres. Si celui des Mossis (actuel Burkina Faso) résiste à se donner à la religion de Mahomet, l'Empire songhaï – qui succède à l'empire du Mali à la fin du XIV^e siècle – y adhère.

Les trois grandes cités de la région (Tombouctou, Gao et Djenné) deviennent les pôles d'une effervescente civilisation islamo-soudanienne dont la mémoire reste vivace. Au XV^e siècle, Tombouctou ne comptait pas moins de 100 000 habitants (30 000 aujourd'hui), dont 25 000 « étudiants » qui fréquentaient l'université de Sankoré désormais transformée en mosquée. Les conférences des oulémas, savants musulmans, étaient retranscrites par des copistes sur de l'écorce d'arbre, des omoplates de chameaux, de la peau de mouton, ou du papier en provenance d'Orient puis d'Italie. Au fil des siècles, un précieux corpus philosophique, juridique et religieux s'est ainsi constitué.

En outre, tout un savoir didactique – consignait pêle-mêle la course des planètes, la tonalité des cordes d'un instrument de musique, les cours des tissus et de la noix de kola – a été conservé dans les moindres recoins des pages de ces manuscrits nomades. Les caravanes qui transhumaient entre Agadez (Niger) et Tichit (Mauritanie), en passant par Sokoto (au nord du Nigeria), transportaient une multitude d'informations destinées à des marchands éclairés. Pendant près de trois siècles, le commerce et la connaissance se sont mutuellement enrichis, à dos de chameau, entre des barres de sel et des sacs de tabac.

Considérés comme une manne scientifique inédite, ces manuscrits mettent à mal le mythe de l'oralité africaine entretenu par des intellectuels comme feu Hamadou Hampâté Bâ (6). Mais quelle valeur scientifique accorder à des documents devenus objets de spéculation plutôt qu'outils de compréhension du passé ? Comment s'emparer de ce gisement de connaissances écrites que les injures du temps menacent de disparition ? Autant de questions qui nourrissent les réflexions d'universitaires américains (7) ou des historiens locaux (8).

Ainsi, en plein cœur de Tombouctou, au Centre de documentation et de recherches Ahmed-Baba (Cedrab), créé par le gouvernement à l'initiative de l'Unesco en 1970, se joue une grande partie de la conscience historique de l'Afrique. En choisissant le

nom d'Ahmed Baba, érudit né en 1556 qui enseigna le droit (*fatwa*), les autorités saluent un résistant à l'envahisseur marocain (9). Elles honorent aussi un savant qui exerça une considérable influence sur ses concitoyens et dont l'orthodoxie de ses enseignements continue de marquer les esprits.

Le Cedrab a reçu pour mission de répertorier, numériser, protéger et restaurer les manuscrits trouvés. Le papier est un support fragile : il craint l'humidité et le feu ; il sèche, se casse, se déchire et finit en poussière. Les termites en raffolent. Le ministre de la culture, M. Cheik Omar Sissoko, précise : « *A défaut de récupérer la totalité de ces manuscrits, nous cherchons à encourager la création de fondations privées permettant de reconstituer rapidement des fonds d'origines familiales ; c'est le meilleur moyen de responsabiliser les citoyens et en même temps de protéger ce trésor.* »

Car la plupart de ces mystérieux manuscrits appartiennent à des personnes privées. Pour en connaître le contenu, il suffit de se rapprocher de familles qui vous accueillent à bras ouverts. Par exemple, M. Ismaël Diadé Haidara que l'on retrouve devant son ordinateur où il écrit des livres de philosophie et d'histoire, comme *Les Juifs à Tombouctou* (10). Les juifs ont joué un rôle important dans la montée de l'or du Soudan vers l'Espagne chrétienne. C'est par eux qu'un des pères de la cartographie, Abraham Cresques (1325-1387), juif des Baléares, dont la famille émigra d'Afrique du Nord au début du XIIe siècle, eut connaissance de Tombouctou qui était reliée à l'Afrique du Nord par des chemins dont les ports étaient habités par des juifs. Léon l'Africain, dès la première moitié du XVe siècle, mentionne la présence juive dans le royaume de Gao (11)...

Descendant de la dynastie Kati (12), M. Haidara met un soin méticuleux à expliquer l'histoire de sa fondation, installée à proximité de la mosquée Jingereber, dans une ancienne demeure restaurée de Tombouctou : « *Tout ce fonds a commencé à se constituer avec l'exil de mon ancêtre, le Wisigoth islamisé Ali B. Ziyad Al-Kuti, qui quitta Tolède en 1468 pour venir s'installer à Gambu, en pays Soninké. Dès lors, la bibliothèque ne cessa de s'enrichir à travers plusieurs générations de Kati, mes aïeux. Nous avons décidé en 1999 de les exhumer.* » Un compendium du savoir médiéval est représenté dans cette bibliothèque : traités de bonne gouvernance, textes sur les méfaits du tabac, précis de pharmacopée... Des ouvrages de droit, de théologie, de grammaire et de mathématiques sont commentés par des savants de

Cordoue, de Bagdad ou de Djenné. Sur des étagères grillagées, protégées des ravageuses poussières de sable, des actes juridiques portent sur la vie des juifs et de renégats chrétiens à Tombouctou, témoignent de l'intense activité commerciale de l'époque. La vente et l'affranchissement des esclaves, les cours du sel, des épices, de l'or et des plumes sont l'objet de parchemins adossés à des correspondances de souverains des deux rives du Sahara, illustrés d'enluminures en or.

L'ensemble est souligné, expliqué, annoté à la marge ou sur le colophon, cette dernière page d'un livre ou d'une fin de rouleau de papyrus où le copiste note son nom et la date à laquelle il a achevé son travail. On y apprend, au détour d'une enchanteresse manipulation, la survenue de tremblements de terre ou d'une violente rixe ayant perturbé les écritures. Grâce à quelques traducteurs contemporains, toute une fresque africaine remonte à la surface de l'histoire. Il n'existe aucune homogénéité dans ces textes, et pour cause : si l'écrasante majorité des manuscrits est rédigée en arabe, chaque copiste s'exprimait en fonction de ses origines (tamashek, haoussa, peul, mais aussi songhaï, dioula, soninké ou wolof) selon une base calligraphique commune inspirée du maghribi, sorte d'écriture arabe cursive qui, par sa forme, permettait d'économiser le papier.

Richesse de l'Afrique précoloniale

La portée de certains documents est évidente, en particulier celle du fameux *Tarikh el-Sudan* (Histoire du Soudan) de Mahmoud Kati (XVe siècle) qui retrace la succession des chefs de Tombouctou. De même, le *Tarikh el-Fetash* (Histoire « du chercheur ») d'Abderahmane Es-Saad (XVIIe siècle), chronique du Soudan médiéval.

La découverte de ces manuscrits donne à l'Afrique subsaharienne le substrat historique qui lui fut longtemps dénié et dont on commence à saisir l'importance. Comme un écho aux travaux du grand historien sénégalais Cheikh Anta Diop (13), elle souligne la profondeur spirituelle de l'Afrique pré-coloniale. Elle montre aussi que la richesse de cette région s'est bâtie autour d'une dynamique commerciale « transtribale » dont l'islam a été le déclencheur, et les oulémas, par leurs aptitudes à l'enseignement de « masse », les accoucheurs.

Il en est résulté une sorte de continuum culturel à partir duquel la dimension mystique s'est consolidée sur des héritages plus ou moins structurés, jusqu'à l'arrivée

des Portugais au XVe siècle. Cheick Dan Fodio (1754-1817), pour s'être inspiré de ses prédécesseurs, en particulier d'Ahmed Baba, confirme dans ses Mémoires que, jusqu'à l'arrivée des Européens, « *la pensée africaine cultivait l'amour d'un islam ouvert sur l'universel qui se distinguait très nettement de celui qui était observé dans le monde arabo-musulman* (14) ». Constat confirmé au début du XXe siècle (15).

Parviendra-t-on à sauver les précieux manuscrits de Tombouctou ? Pour préserver ce fabuleux patrimoine, 4,5 millions d'euros sont nécessaires. Une somme soixante fois inférieure à l'augmentation de capital que vient de réclamer Disneyland Paris à ses actionnaires pour renflouer son parc d'attractions...



JEAN-MICHEL DJIAN.